

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 7 DECEMBRE 2015 A VOUZIERES

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR et Agnès MERCIER et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET et Benoît SINGLIT.

Représenté : Madame Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM et Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir à Monsieur Frédéric MATHIAS.

Absents excusés : Messieurs Ludovic PHILIPPE et Gérard SOUDANT.

Absente non excusée : Madame Régine BRUSA.

Personnel communautaire présent : Madame Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, Monsieur Léo MAKSUD, Directeur Général Adjoint et Madame Clémence BREHAUX, Assistante de Direction.

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres du Bureau communautaire de leur présence.

Madame Agnès MERCIER est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17/09/2015

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire APPROUVENT le compte rendu de la séance du 17/09/2015, à l'unanimité.

2) EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR RENOVATION DE TOITURE/FACADES

Madame Karine ODIENNE indique que conformément à la délibération qu'il détient, il est proposé au Bureau communautaire l'étude des dossiers de demande de subvention suivants pour la rénovation de toitures et façades :

Prénom Nom	Commune	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
Mme Monique CHAUDRON	08400 LA CROIX AUX BOIS	Toiture	5 091,90 €	5 091,90 €	763,79 €
M. Benjamin BRUAUX	08400 MANRE	Toiture	9 324,70 €	8 838,50 €	1 325,78 €
M. Benjamin BRUAUX	08400 MANRE	Façade	18742,81 €	9 100,00 €	1 820,00 €

Montant total attribué en 2015 au titre de ce dispositif

Toiture	4 844,48 €
Façade	3 640,00 €

Elle précise qu'une évolution dans le dispositif de soutien à la rénovation de toitures / façades sera proposée lors du prochain Conseil communautaire.

Les membres du Bureau communautaire ATTRIBUENT les subventions comme ci-dessus, à l'unanimité.

3) PARC ARGONNE DECOUVERTE

Monsieur Léo MAKSUD présente tout d'abord l'évolution du résultat du PAD de 2010 à aujourd'hui. Il indique que la baisse importante du déficit d'exploitation est due au fait que la fréquentation s'accroît d'année en année.

	2010 en €	2011 en €	2012 en €	2013 en €	2014 en €	2015 en € (prévisionnel)
Charges générales	154 304,00	151 086,83	185 994,81	233 805,48	248 833,78	275 000
Charges de personnel	196 967,98	198 264,65	235 945,88	219 070,55	233 925,17	270 000
Charges d'exploitation	351 271,98	349 351,48	421 940,69	452 876,03	482 758,95	545 000
Chiffre d'affaires	220 591,07	256 285,90	301 775,60	346 972,91	391 477,59	475 000
Résultat net	-130 680,91	-93 065,58	-120 165,09	-105 903,12	-91 281,36	- 70 000,00

- Tarifs 2016

Il est proposé que les tarifs en 2016 demeurent identiques à 2015 avec l'ajout d'un tarif concernant la prestation « Animalier d'un jour » :

Durant toute une matinée, intégration auprès de l'équipe animalière et participation aux soins et au nourrissage des pensionnaires du parc (chauves-souris, genettes, loups, oiseaux...).

Période : activité programmée du 2 avril au 31 août, sur réservation les week-ends et jours fériés.

Durée : 4h00, de 8h30 à 12h30

Âge des participants : activité réservée aux personnes de plus de 16 ans. Une attestation d'assurance responsabilité civile sera exigée de la part des participants.

Prix : 70.00 € par personne, comprenant le billet d'entrée pour le reste de la journée.

Le Bureau communautaire DECIDE que les tarifs 2016 seront identiques à ceux de 2015 avec l'ajout du tarif de 70.00€ concernant la prestation « Animalier d'un jour », à l'unanimité.

- Offres commerciales

Les offres commerciales pour lesquelles le Bureau communautaire a délibéré pour 2015 ont fait l'objet d'un bilan. Madame Karine ODIENNE indique que certaines actions n'ont pas été activées car la saison ne s'y prêtait pas et aussi par manque de temps.

Annexe 1 : Offres promotionnelles PAD 2015 + Evaluation								
Offre	Type	Forme	Bénéficiaires potentiels	Mode(s) de diffusion	Période(s)	Moyens d'évaluation	Nombre d'utilisateurs de l'offre	Nombre d'accompagnants tarif plein
Une boisson offerte (gamme à préciser) au restaurant pour l'achat d'un menu	Gratuité	Coupon avantages (papier) OU Code avantage (oral)	Tout public	Facebook Newsletter Insertions publicitaires	Week-ends de juin	Nombre de bénéficiaires CA du restaurant (notamment par rapport à la même période 2014)	103	Pas d'impact sur le CA du restaurant
1 entrée enfant offerte pour 1 entrée adulte achetée	Gratuité	Coupon avantages (papier) OU Code avantage (oral)	Familles avec enfants	Facebook Insertions publicitaires	Février - mars Septembre - octobre	Nombre de bénéficiaires Impact sur la fréquentation par rapport à la même période 2014	Hiver : 33 Halloween : 62	Hiver : 50 Halloween : 67 (1,2 accompagnateur payant par visiteur gratuit)
Tarif exceptionnel : entrée à -50% pour les 100 premiers venus	Remise tarifaire	Code avantage (oral)	Tout public	Facebook, de façon ponctuelle (ex : le vendredi matin avec validité uniquement le lendemain)	Février - mars Août Septembre - octobre	Nombre de bénéficiaires Impact sur la fréquentation par rapport à la même période 2014	NON ACTIVÉ	NON ACTIVÉ
Tarif réduit aux touristes des gîtes, campings et hôtels	Remise tarifaire	Coupon avantages (papier)	Touristes de l'Argonne Ardennaise	Coupons de réduction délivrés à l'Office de Tourisme et dans les Relais d'Information Touristique de l'Argonne Ardennaise	Toute la saison	Nombre de bénéficiaires Evolution de la fréquentation du PAD par les touristes hébergés en AA	NON ACTIVÉ	NON ACTIVÉ
Une boisson offerte (gamme à préciser) au restaurant pour l'achat d'un menu	Gratuité	Coupon avantages (papier)	Abonnés Pass	Courrier personnalisé aux anciens abonnés début février	Toute la saison	Nombre de bénéficiaires CA du restaurant (notamment par rapport à 2014)	8	Pas d'impact sur le CA du restaurant
Une entrée adulte/enfant offerte pour 2 Pass achetés	Gratuité	Coupon avantages (papier)	Accompagnateurs des abonnés Pass	Courrier personnalisé aux anciens abonnés début février Plaquette de saison Facebook Newsletter	Toute la saison	Nombre de bénéficiaires Evolution du nombre total de Pass	268 entrées délivrées 149 utilisées (56 %)	216 (1,5 accompagnateur payant par visiteur gratuit)
Tarif réduit pour l'accompagnateur d'un abonné Pass	Remise tarifaire	Application directe à l'accueil du Parc	Accompagnateurs des abonnés Pass	Courrier personnalisé aux anciens abonnés début février	Toute la saison	Nombre de bénéficiaires	NON POINTÉ	NON POINTÉ
Carte postale de loups du PAD offerte	Gratuité	Envoi postal	Abonnés Pass	Courrier personnalisé aux anciens abonnés début février	Février		NON ACTIVÉ	NON ACTIVÉ
1 entrée enfant offerte pour 1 entrée adulte achetée, offerte à chaque écolier visitant avec sa classe	Gratuité	Coupon avantages (papier)	Scolaires	En caisse	Février - mars - avril - mai - juin	Nombre d'utilisateurs + nombre d'accompagnateurs payant le tarif plein	8200 entrées délivrées 261 utilisées (3%)	598 (2,3 accompagnateurs payants par visiteur gratuit)

Monsieur Jacques BOUILLON suggère que des entrées gratuites soient données systématiquement aux associations locales. Monsieur le Président précise que cela est réalisé sur demande pour des manifestations du type fêtes des écoles, lotos... mais qu'il y a très peu de retour. Monsieur Frédéric COURVOISIER CLEMENT émet l'hypothèse de pouvoir offrir des entrées gratuites à la place de coupes, comme cela se pratique actuellement.

On constate aujourd'hui que seulement 3% des entrées offertes aux scolaires sont utilisées générant tout de même près de 600 entrées payantes.

Concernant l'année 2016, de nouvelles propositions ont été faites et validées par la commission Tourisme et Communication lors de sa séance du 1^{er} décembre dernier. (Voir ci-après)

Ces propositions permettront de mettre en œuvre une politique commerciale plus incitative afin de dynamiser la fréquentation et le chiffre d'affaires du Parc Argonne Découverte.

Propositions offres commerciales PAD 2016

Offre	Type	Forme	Bénéficiaires potentiels	Mode(s) de diffusion	Période(s)	Moyens d'évaluation
1 entrée enfant offerte pour 1 entrée adulte achetée	Gratuité	Coupon avantages (papier) OU Code avantage (oral)	Familles avec enfants	Facebook Insertions publicitaires	Février - mars - avril Septembre - octobre - novembre	Nombre de bénéficiaires Impact sur la fréquentation par rapport à la même période 2014
Tarif réduit aux touristes de passage dans la région	Remise tarifaire	Coupon avantages (papier)	Touristes passant dans la Marne, la Meuse, la Belgique et les Ardennes 1 bénéficiaire par mini-carte	Mini-cartes "Visites Passion"	Toute la saison	Nombre de bénéficiaires Evolution de la fréquentation du PAD par les touristes hébergés en AA
Une entrée gratuite aux touristes séjournant ou passant en Argonne Ardennaise	Gratuité	Coupon avantages (papier)	Touristes de l'Argonne Ardennaise	Chéquier de réductions édité par l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise	Toute la saison	Nombre de bénéficiaires Evolution de la fréquentation du PAD par les touristes hébergés en AA
Une boisson offerte (gamme à préciser) au restaurant pour l'achat d'un menu	Gratuité	Coupon avantages (papier)	Touristes de l'Argonne Ardennaise 4 bénéficiaires maximum	Chéquier de réductions édité par l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise	Toute la saison	Nombre de bénéficiaires CA du restaurant (notamment par rapport à 2014)
Une entrée adulte/enfant offerte pour 2 Pass achetés	Gratuité	Coupon avantages (papier)	Réseau relationnel des abonnés Pass	Courrier personnalisé aux anciens abonnés début février Plaquette de saison Facebook Newsletter	Toute la saison Validité : 1 an	Nombre de bénéficiaires Evolution du nombre total de Pass
Tarif réduit pour les accompagnateurs d'un abonné Pass	Remise tarifaire	Application directe à l'accueil du Parc	Accompagnateurs d'un abonné Pass 4 bénéficiaires maximum	Courrier personnalisé aux anciens abonnés début février	Toute la saison	Nombre de bénéficiaires
1 entrée enfant offerte pour 1 entrée adulte achetée, offerte à chaque écolier visitant avec sa classe	Gratuité	Coupon avantages (papier)	Scolaires Y compris les élèves absents le jour de la sortie	En caisse	Délivrance : Février - mars - avril mai - juin - juillet Validité : fin saison 2016	Nombre d'utilisateurs + nombre d'accompagnateurs payant le tarif plein

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire ADOPTENT la liste des offres commerciales telles que présentées, à l'unanimité.

- Périodes et horaires d'ouverture 2016

Les périodes d'ouverture pour l'année 2016 sont proposées ci-après comprenant une nouveauté, à savoir l'ouverture du PAD en décembre 2016. La commission Tourisme et Communication formule la proposition suivante : ouvrir le 25/12 et le 01/01. En effet, il semble que de nombreux touristes soient présents à cette période et qu'offrir une animation au PAD pourrait être donc se révéler intéressant.

Dates	Horaires	Jours	Restaurant
Du 6 février au 1 ^{er} avril	De 14h à 18h	Du mercredi au dimanche	Fermé
Du 2 avril au 5 juillet	De 10h à 18h	Tous les jours	Ouvert
Du 6 juillet au 31 août	De 10h à 19h	Tous les jours	Ouvert
Du 1 ^{er} septembre au 19 octobre	De 14h à 18h	Du mercredi au dimanche	Fermé
Du 20 octobre au 2 novembre	De 10h à 18h	Tous les jours	Ouvert
25/12 et 01/01	De 10h à 18h	Tous les jours	Fermé

La fermeture des caisses est proposée une heure avant la fermeture du site.

Monsieur Jacques BOUILLON explique que beaucoup de réservations de gîtes ont été faites pour l'année 2015 pendant la période des vacances scolaires de Noël et c'est pourquoi la commission formule le souhait d'ouvrir le 25/12 et le 01/01.

La proposition initiale de Madame Anne FREZARD consistait à ouvrir le week-end du 17 décembre. Par contre, les membres du Bureau communautaire sont favorables à une période d'ouverture plus longue à cette période.

Monsieur Jacques BOUILLON précise que l'ouverture pendant les vacances de Noël permettra d'accueillir des groupes ce qui n'est pas toujours possible à d'autres moments de l'année faute de moyens suffisants.

Monsieur Frédéric MATHIAS demande si des animations spécifiques seront prévues. Il est précisé que la nature des animations n'est pas fixée encore.

Monsieur Frédéric COURVOISIER CLEMENT explique que le PAD pourrait faire un marché de Noël et/ou d'autres activités en rapport avec cette période.

Monsieur André MALVAUX demande si le restaurant serait ouvert. Monsieur le Président indique qu'un cuisinier va être recruté de façon permanente. Puisque son temps de travail va être annualisé, il est nécessaire de prévoir l'ouverture du restaurant. Par ailleurs, il est indiqué que la fermeture à 17h est préférable à cette période.

Les membres du Bureau communautaire APPROUVENT les périodes et horaires d'ouverture pour l'année 2016 et DECIDENT que l'ouverture pendant la période de Noël sera étudiée entre le 23/12 et le 31/12 par les services de la 2C2A et confirmée par une délibération ultérieure, à l'unanimité.

Dates	Horaires	Jours	Restaurant
Du 6 février au 1 ^{er} avril	De 14h à 18h	Du mercredi au dimanche	Fermé
Du 2 avril au 5 juillet	De 10h à 18h	Tous les jours	Ouvert
Du 6 juillet au 31 août	De 10h à 19h	Tous les jours	Ouvert
Du 1 ^{er} septembre au 19 octobre	De 14h à 18h	Du mercredi au dimanche	Fermé
Du 20 octobre au 2 novembre	De 10h à 18h	Tous les jours	Ouvert
Ouverture à définir entre le 23/12 et le 31/12	De 10h à 17h	Tous les jours	Ouvert

- Evènementiels 2016

La commission Tourisme et Communication, lors de sa séance du 1^{er} décembre dernier a émis un avis favorable sur le programme des évènements suivants :

	Proposition de la commission Tourisme et Communication
Pâques	exposition d'animaux domestiques, chasse aux œufs
Toussaint	Animations Halloween
Noël	Animations Noël à définir par la commission Tourisme et communication

Il est précisé que la nature des animations dépendra du budget défini pour l'année 2016.

Madame ODIENNE indique également qu'il a été fait le choix de ne pas maintenir les animations pendant la période estivale compte tenu de la forte fréquentation à ce moment de l'année.

Le Bureau communautaire APPROUVE le programme des évènements tels que présenté ci-dessus, à l'unanimité.

4) SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- *Attribution de compléments de subventions aux associations ayant bénéficié d'une subvention en 2015 et examen d'un dernier dossier en 2015.*

Monsieur Frédéric COURVOISER CLEMENT indique que le dispositif de soutien aux associations prévoit notamment que les demandes d'aide financière des associations devront avoir été reçues et validées techniquement au plus tard les 28/02, 30/04, 31/08 et 30/11, pour instruction à la commission suivante.

Pour ne défavoriser temporellement aucune demande, l'aide sera limitée en 1^{ère} instruction à 15% du budget prévisionnel et plafonnée à 1.500,00€. L'aide ne pourra jamais excéder plus de 30% du budget prévisionnel du projet.

Au 30/11/2015, 11 976 € ont été attribués auprès de 18 associations. (Annexe 1)

Cinq dossiers peuvent bénéficier d'une subvention complémentaire, représentant un montant de 1 565 €.

Il est indiqué aux membres du Bureau communautaire qu'un avis des membres de la commission Sport, Culture et Vie Associative a été demandé par mails et que les réponses ont toutes été favorables.

Les membres du Bureau communautaire DECIDENT d'attribuer les subventions complémentaires comme ci-après aux associations, à l'unanimité.

RECAPITULATIF DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2015

Commission	Porteur du projet	Description	Budget présenté	Subvention sollicitée	Avis de la commission	Montant attribué	Supplément potentiel	Observations
05/03/2015	Association Le Chêne Vert Vouzinois EHPAD	Demande de subvention pour financer une sortie à la ferme pédagogique de Liart le 27 mai 2015 pour une trentaine de résidents	D 2150 R 1100	500,00 €	FAVORABLE	325,00 €	289 €	Budget réalisé : 2045€ (proposition de 30% du budget global donc reste à verser 289€)
05/03/2015	Club Canin de l'Argonne de Vouziers	Demande d'aide pour l'organisation du sélectif en Ring-groupe 1 (équipage hommes/chiens) des 28 et 29 mars 2015	D 5775 R 5800	500,00 €	FAVORABLE	500,00 €	150,00 €	supplément de 30% de la subvention allouée
05/03/2015	Association Sportive collège-lycée de Vouziers Lycée Masaryk	Demande d'aide pour la participation au championnat de France de Raid Aventure en Guyane du 22 au 29 mars 2015	5765	1 000,00 €	FAVORABLE	865,00 €	735 €	budget réalisé : 5 333€ (proposition de 30% du budget global donc reste à verser 735€)
09/09/2015	Richesses d'Ardennes	Demande d'aide pour la réalisation d'une plaquette de promotion		450,00 €	FAVORABLE	130,00 €	121,00 €	Dépenses de 837,60 € - Subvention maxi de 30 % soit 251,28€ ; Supplément potentiel de 251,28-130= 121,28€
09/09/2015	Club Nautique Vouzinois	Demande d'aide pour l'organisation d'un déplacement à Agen à l'occasion des championnats de France Minimes de natation du 22 au 26/07/15		600,00 €	FAVORABLE	330,00 €	270,00 €	Budget réalisé 2176€
				3 050,00 €		2 150,00 €	1 564,54 €	

Par ailleurs, la demande de l'association Le Chêne Vert a également reçu un avis favorable de la commission Sport Vie Associative Culture. Il s'agit ici d'aider financièrement cette association à organiser une sortie en mai 2016 intitulée « Escapade champenoise » avec les résidents de l'EHPAD.

Budget présenté en dépenses : 5 039.20€

Montant de la subvention forfaitaire : 450.00€

Il est souligné le travail remarquable effectué par les bénévoles de cette association.

Les membres du Bureau communautaire DECIDENT d'attribuer une subvention forfaitaire de 450.00€ à l'association LE CHENE VERT, avec une présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action avant le 30/11/2016, à l'unanimité.

5) QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de présenter l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire qui a lieu le 15 décembre 2015.

1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 30/09/2015 et 15/10/2015

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Benoît SINGLIT indique qu'un travail de synthèse est actuellement en cours avec le cabinet TMO Régions et qu'il fera l'objet d'une présentation en Conseil communautaire.

Ce projet sera ensuite partagé avec l'ensemble des conseillers municipaux du territoire au cours de réunions de secteurs.

Monsieur Frédéric MATHIAS demande les dates de ces prochaines réunions. Monsieur le Président indique qu'elles ne sont pas encore fixées mais qu'elles auront lieu après la mi-janvier 2016.

3. ENVIRONNEMENT – DECHETS MENAGERS

- Validation du plan de financement 2015-2017 pour les 6 sites Natura 2000

Il y a 6 sites sur le territoire de l'Argonne Ardennaise :

- le site 42 : Marais de Germont – 99 ha
- le site 43 : Prairies d'Autry – 166 ha – convention d'animation avec la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
- le site 53 : Prairies de la Vallée de l'Aisne – 4 242 ha – en 2 zones – convention d'animation avec les Communautés de Communes du Pays Rethélois et des Crêtes Préardennaises

- le site 86 : Etangs de Bairon – 105 ha - pour lequel la 2C2A a pris la maîtrise d'ouvrage pour 2015/2017
- le site 209 : Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire – 2 142 ha
- le site 210 : Vallée de l'Aisne à Mouron – 385 ha

La programmation 2015/2017 est phasée en deux parties de 18 mois correspondant à des financements différents :

- Une première partie du 01/05/2015 au 30/10/2016 financée à 100% par l'Etat
- Une seconde partie du 01/11/2016 au 30/04/2018 financée à 50% par l'Etat et à 50% par des fonds européens (via le FEDER)

Plan de financement

Poste de dépenses	Convention du 01/05/15 au 30/10/16			Convention du 01/11/16 au 30/04/18			Total
ETUDES	Etude définition	86	30 000.00 €	Etude piézométrique	42	13 634.40 €	
	Suivi habitats/espèces	43	4 352.00 €	Inventaire chiroptères	42	2 376.00 €	
	Inventaire chiroptères	43	4 160.00 €				
	Suivi habitats/espèces	53	8 704.00 €				
	Inventaire poissons	53	4 160.00 €				
	<i>Sous-total études</i>		51 376.00 €	<i>Sous-total études</i>		16 010.40 €	67 386.40 €
ANIMATION	Sorties tous sites		3 360.00 €	Sorties tous sites		6 720.00 €	10 080.00 €
COMMUNICATION	Conception Impression Distribution tous sites		15 342.98 €	Conception Impression Distribution tous sites		15 342.98 €	30 685.97 €
FRAIS DE PERSONNEL	Salaires tous sites		71 940.20 €	Salaires tous sites		71 940.20 €	143 880.40 €
FRAIS	Professionnels		1 500.00 €	Professionnels		1 500.00 €	3 000.00 €
	Formation		1 500.00 €	Formation		1 500.00 €	3 000.00 €
	Structure		10 791.00 €	Structure		10 791.00 €	21 582.00 €
	<i>Sous-total frais</i>		13 791.00 €	<i>Sous-total frais</i>		13 791.00 €	27 582.00 €
TOTAL	Convention 01/05/15 – 30/10/16		155 810.18 €	Convention 01/11/16 – 30/04/18		123 804.58 €	279 614.77 €

Montant total prévisionnel des dépenses éligibles	279 614,77 €			
	Convention 01/05/15-30/10/16		Convention 01/11/16-30/04/18	
	155 810.18 €		123 804.58 €	
Subventions sollicitées	Etat	155 810.18 € (100%)	Etat	61 902.29 € (50%)
			FEDER	61 902.29 € (50%)
Autofinancement	0.00 €		0.00 €	

Après avis remis par la commission Environnement, Déchets ménagers, Agriculture, Eolien du 30/11/2015, il sera proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la programmation prévisionnelle pour 2015-2017
- De valider les budgets et les plans de financement ;
- D'autoriser le Président à solliciter les financements et signer tous documents nécessaires.

Le Bureau émet un avis favorable.

- Tarifs REOM 2016

Monsieur Mathieu SANTERRE informe les membres du Bureau communautaire que la commission Environnement, Déchets ménagers, Agriculture et Eolien a étudié la hausse des tarifs de la REOM pour 2016. Il rappelle ensuite aux membres du Bureau le contexte des années précédentes :

Année 2014 :

Pas d'augmentation de la redevance malgré :

- une hausse de la TVA (+ 3%)
- une hausse de la TGAP (+ 5 € par tonne) soit environ 20 000 €
- le passage à la redevance incitative a également baissé les recettes de 40 000 €, car les usagers ont joué le jeu.

Année 2015 :

Augmentation de 4 % (+ 3 € par personne en moyenne) de la REOM.

Cette augmentation ne compensait pas en totalité les hausses précédentes, mais une subvention de l'ADEME pour la mise en place de la redevance incitative d'environ 21 000 € permettait l'équilibre.

Une baisse des recettes eco emballages est également constatée, due à une diminution des tonnages de collecte sélective : 1022 tonnes collectées en 2014 pour environ 980 tonnes en 2015 soit environ 42 tonnes de moins.

Une baisse des recettes « garantie de reprise » due à la diminution des cours de rachat est également enregistrée :

Journaux magazines : -20 € / tonnes (- 19 %)

Plastique : - 80 € / tonne (-32 %)

Acier : - 40 € / tonne (-25 %)

Ce qui représente une baisse d'environ 16 663 € pour 2015

Monsieur Frédéric MATHIAS s'interroge sur la raison de cette baisse « Garantie de reprise » ; il lui est répondu que c'est lié à la baisse du cours de certains matériaux, et notamment de celui du pétrole.

Pour l'année 2016, une augmentation de la REOM est à prévoir pour les raisons suivantes :

- Fin de la subvention de l'ADEME pour la Redevance Incitative (- 21 000€)
- Une baisse de la subvention ADEME au titre de la prévention des déchets (-14 000€)
- les recettes eco emballages devraient continuer à baisser légèrement par rapport à 2015, ainsi que les recettes « garantie de reprise » de par la diminution des cours de rachat, ce qui représenterait une baisse d'environ 20 000 € par rapport à 2015

Un besoin d'environ 45 000€ est à prévoir pour 2016.

La commission Environnement, Agriculture, Déchets ménagers et éoliens, lors de sa séance du 30 novembre dernier, propose les augmentations suivantes :

		OM	Levée	déchèterie	tri	GA	TOTAL	Evolution 2015/2016
2015	1 pers	36	6,5	20	6	6	74,5	
2016		36	7,8	23	6	6	78,8	4,3
2015	2 pers	72	6,5	40	11	6	135,5	
2016		72	7,8	44	11	6	140,8	5,3
2015	3 pers	108	6,5	56	15	6	191,5	
2016		108	7,8	60	15	6	196,8	5,3
2015	4 pers	144	6,5	71	20	6	247,5	
2016		144	7,8	75	20	6	252,8	5,3
2015	5 pers	180	6,5	81	22	6	295,5	
2016		180	7,8	85	22	6	300,8	5,3
2015	6 pers	216	6,5	81	24	6	333,5	
2016		216	7,8	85	24	6	338,8	5,3
2015	RS	72	réel	20	11	6	109	
2016		72	réel	23	11	6	112	3
2015	pro	0,6 €/litre	réel	17	6	6	101	
2016		0,6 €/litre	réel	45	6	6	129	28
2015	pro	sans bac	23	17	6	6	52	
2016		sans bac	0	45	6	6	57	5
2015	publique	0,6 €/litre	réel	17	6	6	101	
2016		0,6 €/litre	réel	18	6	6	102	1

De plus, il est proposé que la tarification variable en fonction du nombre de levées soit modifiée :

	2015 en Euros	2016 en Euros
1 à 13 levée(s)	0,5	0,6
14 à 26 levées	1	2
27 à 39 levées	2	4
40 et plus	3	5

Monsieur Mathieu SANTERRE indique que les personnes les plus impactées seront les gros producteurs de déchets en l'occurrence les professionnels.

Il y a actuellement une vraie difficulté concernant la facturation des professionnels en déchèterie car il est impossible au gardien de vérifier l'origine des déchets et de savoir si ceux-ci sont déposés par un particulier ou par un professionnel.

La proposition de la commission est d'augmenter la part fixe déchetterie des professionnels à 45€ avec 3 passages en déchetterie inclus.

Monsieur Frédéric MATHIAS insiste sur le fait qu'il y a un réel problème au niveau des passages en déchetterie que ce soit pour les particuliers et pour les professionnels. Il souhaiterait qu'un système soit trouvé afin de comprendre le comportement des usagers. Monsieur Frédéric COURVOISIER CLEMENT explique que si un tel système est installé, les comportements vont obligatoirement changer.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau communautaire qu'à partir du 1^{er} juillet 2016, VALODEA sera en mesure d'accepter tous les plastiques (pots de yaourts...).

Il précise également que l'augmentation est significative mais que par rapport à d'autres territoires, les tarifs de l'Argonne ardennaise restent bien placés.

4. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- Création d'un emploi permanent de cuisinier annualisé

Il est proposé de créer un emploi permanent de technicien pour occuper les fonctions de responsable de la restauration à temps complet et d'autoriser le Président à solliciter l'avis du comité technique du Centre de Gestion de la FPT des Ardennes pour la mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail de l'agent.

La délibération suivante est proposée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de RESPONSABLE DE LA RESTAURATION DU PARC ARGONNE DECOUVERTE ;

Le *Président* propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent de Responsable de la restauration du Parc Argonne Découverte à temps complet ; A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux au grade de technicien ;

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- 1) Gestion et pilotage de la production, sous la responsabilité de la responsable d'exploitation
 - Sélection des produits
 - Elaboration des menus
 - Intégrer les objectifs d'éco-responsabilité dans la gestion de la cuisine (maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, réduction et tri des déchets, entretien des espaces, etc.)
 - Rédiger les fiches techniques des préparations culinaires et chiffrer le prix de revient alimentaire
 - Déterminer les besoins en denrées alimentaires dans le cadre d'un budget défini
 - Contrôler les approvisionnements
 - Superviser la gestion du magasin et des stocks
 - Élaborer des préparations culinaires dans le respect de l'art culinaire
 - 2) Management du personnel en période de pleine activité avec répartition des tâches ;
 - 3) Maintenance et hygiène des locaux et matériels
 - 4) Responsabilité de la caisse ;
 - 5) Service et nettoyage de la salle de restaurant ;
 - 6) Veille du respect des règles d'hygiène et du bon fonctionnement du matériel
 - 7) Participation à la définition des actions de communication en période basse
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Il sera nécessaire après l'avis du comité technique de délibérer à nouveau sur cette annualisation.

- Création d'un emploi d'avenir pour remplacer un emploi saisonnier de soigneur animalier

Il est proposé d'autoriser le Président à recruter un agent à temps complet par le biais du dispositif d'emploi d'avenir.

Cet agent sera chargé d'assurer des fonctions de soigneur animalier au Parc Argonne Découverte.

- Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (passage à temps complet)

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier la quotité de travail de l'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) affecté des missions d'agent d'accueil du Parc Argonne Découverte de manière à dégager du temps de travail en période basse – Passage à temps complet.

L'avis du comité technique du Centre de gestion de la FPT sera sollicité en conséquence.

Le Conseil communautaire devra en délibérer à nouveau après l'avis de cette instance.

- Création des emplois saisonniers au PAD

Afin de permettre le fonctionnement du PAD pour la saison 2016, il est proposé au Conseil communautaire de créer les emplois suivants :

- Un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions d'agent d'animation et d'accueil, à temps complet, d'une durée de 6 mois à compter de la date de recrutement,

Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade.

- Un emploi non permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions de serveur, à temps complet, d'une durée de 6 mois à compter de la date de recrutement.

- Un emploi non permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions de serveur à temps complet, d'une durée de 2 mois à compter de la date de recrutement.

Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade.

- Deux emplois non permanents de technicien territorial, pour exercer les fonctions d'animalier, à temps complet, d'une durée de 6 mois à compter de la date de recrutement

Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade.

Ces emplois seront occupés par des agents non titulaires conformément à l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée (accroissement saisonnier d'activité)

5. FINANCES

- Vote des tarifs pour la piscine de Vouziers pour 2016

Le comité de gestion piscine qui s'est réunie le 30 novembre 2015 a remis un avis favorable sur les tarifs de la piscine communale pour 2016.

VILLE DE VOUZIERS
TARIFS 2016

ADULTES	2015	2016
- 2C2A	2,85 €	2,90 €
- Extérieur	3,95 €	4,00 €
ENFANTS (moins de 16 ans)		
- 2C2A	2,15 €	2,15 €
- Extérieur	2,85 €	2,90 €
SCOLAIRES / GROUPES		
2C2A		
Pour les collèges, lycées, écoles maternelles, primaires) 2C2A (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	25,50 €	25,75 €
Pour les autres groupes (ALSH, Centres de loisirs,) 2C2A (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	27,60 €	27,90 €
Extérieur :		
Pour les collèges, lycées, écoles maternelles, primaires) extérieur (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	29,70 €	30,00 €
Pour les autres groupes (ALSH, Centres de loisirs,) extérieur (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	31,80 €	32,10 €
VENTE AU CARNET (12 tickets)		
Adultes		
- 2C2A	29,15 €	29,45 €
- Extérieur	39,85 €	40,25 €
Enfants		
- 2C2A	19,75 €	19,95 €
- Extérieur	28,75 €	29,05 €
MATÉRIEL LOUÉ	0,65 €	0,65 €
LEÇONS (l'unité)		
- 2C2A	5,95 €	6,00 €
- Extérieur	7,80 €	7,90 €
JE NAGE EN FAMILLE		
Adultes		
- 2C2A	1,90 €	1,90 €
- Extérieur	2,45 €	2,45 €
Enfants		
- 2C2A	0,90 €	0,90 €
- Extérieur	1,85 €	1,85 €
ANIMATION		
2C2A		
- unité	5,25 €	5,30 €
- carnet de 12	51,85 €	52,35 €
Extérieur :		
- unité	7,10 €	7,15 €
- carnet de 12	70,15 €	70,85 €
Mise à disposition de la piscine sans personnel communal et selon disponibilité coût horaire	35,00 €	35,35 €
Mise à disposition de la piscine avec personnel communal et selon disponibilité coût horaire	90,20 €	91,10 €

- Décisions modificatives

L'ensemble de ces points ont été examinés par la commission Finances et ont reçu un avis favorable.

- Pépinière d'entreprises

Il convient de commencer à rembourser l'avance remboursable versée par le Conseil Départemental dès cette année à hauteur de 7 500€. Il s'agit donc de procéder à une décision modificative pour inscrire des crédits. Ceux-ci sont financés par un montant de travaux plus faible que budgété ainsi que par des remboursements de cautions qui ne seront pas effectués.

Dépenses d'investissement

Chapitre 16

Article 16873 : Départements : +7 500

Article 165 : Dépôts et cautionnements : -2 000

Chapitre 21

Article 21318 : Autres bâtiments publics : - 5 500

- Parc Argonne Découverte

Il y a une décision modificative à passer pour trois raisons distinctes :

- Une hausse de fréquentation ayant entraîné des recettes supplémentaires mais également quelques dépenses supplémentaires (alimentation et service restaurant, produits boutiques...)
- Des travaux en régie afin d'effectuer en interne une partie de la mise en accessibilité du site (achats de petit équipement passés en investissement)
- Le vandalisme de fin juillet au Parc Argonne Découverte ayant entraîné nécessité de remplacer une partie du matériel ainsi que certaines écritures comptables

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011

Article 60631 : Fournitures d'entretien : + 4 000

Article 60632 : Fournitures de petit équipement : + 6 000

Article 60623 : Alimentations : + 7 000

Article 6064 : Fournitures administratives : + 1 000

Article 6068 : Autres matières et fournitures : + 2 000 (achat boutique)

Article 6188 : Autres frais divers : + 6 000 (notamment évènementiel + vidéosurveillance + service restaurant)

Article 6251 : Voyages et déplacements : + 1 000

Chapitre 023 :

Article 023 : Virement à la section d'investissement : + 18 000

Chapitre 67

Article 678 : Autres charges exceptionnelles : + 21 000

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70

Article 7062 Redevances et droits des services à caractère culturel : + 20 000 (Mais + 80 000 réalisés par rapport au budgété)

Chapitre 042

Article 722 Immobilisations corporelles : + 6 000

Chapitre 77

Article 7788 : produits exceptionnels divers : + 40 000

Dépenses d'investissement

Chapitre 040

Article 2138 Autres constructions : + 6 000

Chapitre 21

Article 2138 : Autres constructions + 7 000

Article 2188 : Autres immobilisations corporelles : + 5 000

Recettes d'investissement

Chapitre 021

Article 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 18 000

- Modification de l'AP/CP Piscine

Il s'agit de procéder à un vote pour réaffecter en 2016 les crédits qui seront non dépensés en 2015. Cela permettra dès début 2016 de payer les travaux de la piscine dans la limite du montant inscrit dans les crédits de paiement « 2016 ».

	AP	2014	2015	2016
Vote initial: 18 décembre 2013	7 150 000,00	4 500 000,00	2 650 000,00	0,00
Vote n°1 : 11 février 2015	0,00	-4 003 534,39	4 003 534,39	0,00
Total après vote	7 150 000,00	496 465,61	6 653 534,39	0,00
Proposition de vote	0,00	0,00	-2 853 534,39	2 853 534,39
Total	7 150 000,00	496 465,61	3 800 000,00	2 853 534,39

- Indemnités de Conseil au receveur

Suite à la suppression de la Trésorerie du Chesne et à la création de la Trésorerie du Vouzinois, il y a eu un changement de comptable public. Il s'agit depuis le 1^{er} septembre 2015 de Mme Pascale GERARD.

Il convient donc de délibérer à nouveau sur l'indemnité de Conseil au comptable public. Le Conseil communautaire peut moduler le taux. Il était jusqu'ici de 100%.

La commission Finances et Contrôle de Gestion réunie le 26 novembre dernier propose de maintenir le taux à 100%.

Monsieur Olivier GODART s'interroge sur les recouvrements au niveau des ordures ménagères. Monsieur Léo MAKSUD indique qu'à partir du 1^{er} septembre 2015, une personne de la trésorerie du Vouzinois travaille à temps complet sur les recouvrements. Une réflexion est en cours sur une convention entre la trésorerie et la 2C2A afin de pouvoir fixer un objectif sur le taux de recouvrement à atteindre.

6. TRAVAUX-HABITAT

- Modification règlement intérieur Aire d'accueil des Gens du Voyage

Suite à l'abrogation de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969, l'obligation pour les gens du voyage de détenir un livret de circulation a été supprimée. Ce document faisait partie des pièces demandées par le règlement intérieur lorsqu'une famille souhaitait résider sur l'aire. Par conséquent, il est nécessaire de modifier cette obligation et de la remplacer par la fourniture d'une pièce d'identité.

Le Conseil communautaire est invité à en délibérer.

- Evolution dispositif toitures/façades

Monsieur André MALVAUX indique que le programme de rénovation Toitures – Façades a été mis en place pour aider les ménages à rénover leur habitation. Son objectif est l'embellissement et l'amélioration de l'attractivité des villages.

Fonctionnement actuel

	Plafond 1	Plafond 2
Nombres de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser	Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser (minoration de 50%)
1	16 429 €	19 715 €
2	24 644 €	29 573 €
3	27 773 €	33 327 €
4	30 901 €	37 082 €
5	34 030 €	40 836 €
Par personne supplémentaire	+ 2 790 €	+ 2 790 €
Réfection de toiture : Dépense éligible plafonnée à 10 000 € TTC	<u>Taux 15% = 1 500 €</u>	<u>Taux 7,5 % = 750 €</u>
Réfection de façade : Dépense éligible plafonnée à 9 400 € TTC	<u>Taux 20 % = 1 820 €</u>	<u>Taux 10 % = 940 €</u>

Fonctionnement proposé par la commission Habitat – Travaux :

3 axes ont été choisis pour relancer le dispositif :

- ✓ Elargissement des critères de ressources,
- ✓ Simplification du dispositif pour plus de lisibilité,
- ✓ Ouverture aux propriétaires non occupants.

	Plafond
Nombres de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser (plafond ANAH + 50 %)
1	27 498 €
2	40 216 €
3	48 363 €
4	56 503 €
5	64 675 €
Par personne supplémentaire	+ 8 146 €
Réfection de toiture et façade : Dépense éligible plafonnée à <u>10 000 € TTC</u>	<u>Taux 15%</u> = 1 500 € maximum

Monsieur Frédéric MATHIAS souhaite savoir si un travail sur la rénovation thermique des logements a été effectué dans ce nouveau fonctionnement. Monsieur André MALVAUX indique que la commission n'y a pas réfléchi car en ce qui concerne la rénovation énergétique, il existe déjà le programme Habitat mieux pour lequel la 2C2A intervient en partenariat avec l'ANAH.

7. TRES HAUT DEBIT : Adhésion au syndicat mixte ouvert, adoption du règlement intérieur et désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) a été voté par le Conseil départemental le 14 février 2014 actant du mode de gouvernance et des montages juridiques à mettre en œuvre pour le déploiement d'un réseau et d'infrastructures de communications électroniques à l'échelle départementale. Le Conseil départemental des Ardennes a voté le 13 mars 2015 la mise à jour de ce SDTAN pour intégrer une perspective plus ambitieuse, s'agissant du scénario technique, tout en conservant le mode de gouvernance, acté le 14 février 2014.

La mise en œuvre de ce SDTAN ne peut donc être envisagée que sous la condition de l'organisation d'un partenariat entre les différents acteurs publics concernés au sein du Syndicat Mixte identifié comme mode de gouvernance dans ce schéma.

C'est dans ce cadre que le Département des Ardennes a invité, la Communauté d'agglomération «Charleville-Mézières –Sedan» et les Communauté de communes «Ardennes Thiérache», du « Pays Rethélois », de « l'Argonne Ardennaise », «Ardennes Rives de Meuse », «Meuse et Semoy», des Crêtes Pré ardennaises, des Portes de France et des Portes du Luxembourg » à le rejoindre au sein de ce projet de Syndicat Mixte ouvert consacré à la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement numérique du Département.

Par délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2015, il a été décidé d'approuver le transfert de la compétence « Communications électroniques » des communes-membres à la 2C2A.

Les communes du territoire ont été invitées à rendre leur avis sur ce transfert par correspondance transmise le 09/07/2015, dans un délai de 3 mois.

A la date du Bureau communautaire, l'arrêté préfectoral qui visera à intégrer cette compétence aux statuts de la 2C2A est en attente.

8. TOURISME

- Plan de financement Aménagements 2016 PAD et autorisation président à solliciter des subventions.

1. Extension hamac à bonds

Monsieur Léo MAKSDUD indique qu'il est constaté que le Hamac à bonds connaît depuis son ouverture un succès considérable. La hausse de la fréquentation rend nécessaire, afin que chacun puisse profiter de cette activité dans les meilleures conditions, une extension de la structure existante.



Ainsi, il est envisagé pour 2016 l'agrandissement de 1000m² supplémentaires du hamac à bonds.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	Coût € HT
Agrandissement 1000m ²	135 000 €
Élagage et analyse phytosanitaire	5 000 €
Bureau d'étude	2 000 €
Total HT	142 000€

Partenaires	Taux de subvention	Montant subvention
Département	20%	28 400€
Région	30%	42 600€
FEADER	-	-
DETR	30%	42 600€
Total		113 600€

2. Présentations animalières : ratons laveurs



En août 2015, le PAD a été sollicité par l'ONCFS de l'Aube pour une saisie de 8 ratons laveurs. Nous hébergeons depuis ces animaux dans les locaux du PAD. Il s'agit maintenant de réaliser un enclos de présentation de cette espèce, permettant notamment de communiquer sur les espèces animales et végétales invasives.

Le coût estimé est de 15 000 €. Cette présentation pourrait être effective en 2016.

Partenaires	Taux de subvention	Montant subvention
Département	20%	3 000 €
Région	30%	4 500 €
FEADER	-	-
DETR	30%	4 500€
Total		10 500 €

3. Présentation animalières : projet de zone « Grand Nord » avec présentation de faune arctique
 Il s'agit pour le parc d'étoffer ses présentations animalières par le biais d'animaux emblématiques et attractifs avec le développement d'une zone « Grand Nord »

A. Harfang des neiges

Il s'agit de présenter des animaux déjà présents sur le PAD mais non présentables en vol libre lors du spectacle. Ces animaux seraient les premiers représentants de la faune arctique susceptible d'être présentée au sein d'une Zone Grand Nord.

Ils pourraient ensuite être rejoints par des loups arctiques ou encore des renards polaires et des rennes.

Le coût estimé pour cette volière est de 5 000 €. Cette présentation pourrait être effective en 2016.

Compte tenu du montant, et du fait qu'il est envisageable de réaliser cette volière en interne grâce au service technique mutualisé, il n'est pas envisagé de solliciter des subventions pour cet investissement.



B. Loups arctiques

Le succès de la présentation des loups en captivité n'est plus à démontrer du fait notamment des résultats obtenus au niveau de la fréquentation du PAD lors de la mise en place de l'enclos des loups d'Europe. La fréquentation du PAD s'est vue multipliée par trois lors de l'arrivée des loups au sein de son espace forestier.

Cet élevage pourrait être développé par l'ajout d'une nouvelle sous-espèce qui pourra attirer et satisfaire les visiteurs tant au niveau esthétique que pédagogique.



Le choix pourrait se porter sur une autre sous-espèce de loup, différente au niveau physique mais intéressante du point de vue pédagogique et du fait de l'attractivité qu'elle suscite auprès du public.

Loup arctique du parc de Ste Croix

- L'enclos

L'enclos envisagé serait trois fois plus petit que l'enclos des loups d'Europe, cette espèce étant moins timide que ce dernier. Il comprendrait des enrochements, une pente orientée plein sud, une petite rivière, un sas, et un observatoire et un poste d'observation. Le type de clôture serait le même que celui de l'enclos des loups d'Europe.

Il serait placé entre l'enclos actuel des loups et celui des cigognes, le long du chemin existant.

Afin de réaliser les travaux sans détériorer la parcelle, il serait judicieux de faire passer les engins via les parcelles avoisinantes, comme cela avait été fait pour le premier enclos loup.

- Le coût

4 types de travaux sont à prévoir : abattage aménagement paysager (enrochement, creusement d'une mare peut-être avec une cascade), pose de la clôture et d'un sas, construction d'un affût en bois sur pilotis et d'un second poste d'observation.

Le coût estimatif est de 60 000€ HT

Partenaires	Taux de subvention	Montant subvention
Département	20%	12000
Région	20%	12000
LEADER	40%	24000
DETR		
Total		48 000

4. Autres aménagements

Les autres aménagements à envisager pour 2016 au Parc Argonne Découverte sont les suivants :

- Installation de portes blindées : 15 000€
- Matériel de vidéosurveillance : 15 000€

Ces projets font suite au vandalisme au PAD de juillet 2015. Il s'agit de montants prévisionnels qui devront être confirmés lorsque les devis en cours auront été reçus.

Récapitulatif : Plan d'investissement (hors projet de centre de soins)

Dépenses	2016	2017
Extension hamac à bonds	142 000	
Enclos ratons laveurs	15 000	
Harfang des neiges	5 000	
Enclos loups arctiques		60 000
Autres investissements	30 000	
Total	192 000	60 000

Recettes (Subventions)	2016	2017
Extension hamac à bonds	113 600	
Enclos ratons laveurs	10 500	
Harfang des neiges	0	
Enclos loups arctiques		48 000
Autres investissements	0	
Total	124 100	48 000

Il sera proposé au Conseil Communautaire de valider le plan de financement prévisionnel et de charger le président de solliciter tout financeur potentiel dont le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les services de l'Etat ainsi que les fonds européens.

Madame Agnès MERCIER souhaite obtenir un état d'avancement du projet du centre de soins ; Monsieur Jacques BOUILLON indique que ce centre de soins peut être financé par des partenaires privés et que Monsieur Nicolas VILLERETTE est actuellement à la recherche de financeurs.

Madame MERCIER indique que des oiseaux sont déjà accueillis.

Monsieur Frédéric COURVOISIER CLEMENT s'étonne de ne pas voir de dépenses concernant la sécurisation de la plate-forme jeux pour enfants, rappelant que ce point a été évoqué en commission.

Monsieur Jacques BOUILLON explique que cette dépense est normalement prévue dans le budget 2015 : Il conviendra que les services s'en assurent.

Monsieur Tony BESANCON souligne que sans subventions, le PAD connaîtrait un déficit plus important encore.

Monsieur le Président rappelle que les décisions prises en 2008 pour développer le PAD portent aujourd'hui leurs fruits ; des retombées indirectes difficiles à chiffrer sont incontestables, ce qui participe au développement économique du territoire.

Par ailleurs, l'image du territoire en est améliorée.

M. SIGNORET rappelle également que la charge du bâtiment principal pèse pour beaucoup dans le déficit du PAD.

Monsieur COURVOISIER CLEMENT estime que cet équipement apporte beaucoup au territoire et qu'il faut en être satisfait.

- *Autorisation du Président à signer la convention pour la voie verte Sud Ardennes*

Madame Karine ODIENNE indique que le Conseil Départemental par correspondance datée du 28/10/15, reçue le 05/11/15 a confirmé qu'il s'est vu confier par les collectivités concernées par la voie verte SUD ARDENNES, réunies au sein d'un comité de pilotage, la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Le Conseil Départemental réalisera l'ensemble des études préalables nécessaires à la définition du projet et à l'obtention des autorisations administratives obligatoires.

Le cout total de ces prestations est estimé à 340 000 € HT, 408 000 € TTC.

- Objet de la convention
 - la nature des études préalables
 - Les modalités des participations qui seront versées par les EPCI au Conseil départemental
 - Les charges et obligations incombant à chacune des parties

- Nature des études préalables
 - Les relevés topographiques, les plans parcellaires
 - Les sondages et autres études géotechniques
 - Les inventaires faune-flore, les zones humides
 - Les dossiers d'autorisation : étude d'impact, espèces protégées, évaluation NATURA 2000, loi sur l'eau
 - Le dossier de déclaration d'Utilité Publique
 - La maîtrise d'œuvre en phase de conception

- Taux et modalités de versement des participations
 - 50 % des frais d'études déduction faite des aides et subventions obtenues pour ce projet par le département
 - 50 % restant pour les EPCI

- Clé de répartition pour les communautés
 - 50 % repartis à parts égales entre les EPCI
 - 50 % en fonction du linéaire présenté lors de la réunion « projet d'extension de la voie verte vers le sud des Ardennes du 11 juin dernier » au Préfet des ARDENNES (décision du Comité de pilotage des 7 juillet et 15 septembre)

Participation de la 2C2A – Montant Maximum

2C2A	8,7 %
340 000 € HT	29 580 €
408 000 € TTC	35 496 €

Monsieur le Président indique que la commission Tourisme et Communication est réservée sur la signature de cette convention dans la mesure où le tracé de base n'inclut pas le lac de Bairon (interruption de 4 km)

Le Président propose de maintenir ce point à l'ordre du jour ; Les services communautaires éclairciront ce point avec les services départementaux afin d'obtenir notamment une révision du tracé.

Le Bureau en est d'accord.

9. ADMINISTRATION GENERALE

- Désignation des représentants de la 2c2a au sein du GAL de l'Argonne Ardennaise

Le règlement intérieur du Groupe d'Action Locale approuvé par le conseil communautaire du 15 octobre 2015 prévoit qu'un collège public et qu'un collège privé siègent.

Le collège public est composé de 9 membres.

Les structures suivantes sont prévues.

- Chambre d'Agriculture des Ardennes (1 titulaire et 1 suppléant)
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes (1 titulaire et 1 suppléant)
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Ardennes (1 titulaire et 1 suppléant)
- Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise (1 titulaire et 1 suppléant)
- Elus de l'Argonne Ardennaise (5 titulaires et 5 suppléants)

En conséquence, et afin de mettre en place cette instance, il est nécessaire que la 2C2A désigne ses membres représentants titulaires et suppléants.

Le Président, M. GODART et M. SINGLIT se déclarent candidats.

- Adhésion à l'association Argonne PNR et désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration

La 2C2A a adhéré en 2012 à l'association Argonne PNR et désigné ses représentants.

Compte tenu du renouvellement du Conseil communautaire en mai 2014, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur cette adhésion et la désignation de 3 membres représentants.

Monsieur Benoit SINGLIT indique qu'il sera candidat.

10. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Frédéric MATHIAS demande si des toilettes ont pu être installées dans les déchetteries pour le personnel.

Monsieur Mathieu SANTERRE indique que des sanitaires chimiques ont été installés dans le camion.

M. MATHIAS réitère les propos qu'il a tenus en commission Tourisme et Communication sur l'identité de la collectivité.

Elle est régulièrement appelée 2C2A ce qui ne permet pas de la situer a contrario de la plupart des territoires. Monsieur Benoit SINGLIT indique que le territoire des Portes du Luxembourg dispose désormais dans le journal local d'une page dédiée. Il pense que l'Argonne ardennaise devrait engager une démarche dans ce sens auprès du journal.

Monsieur Yann DUGARD est, quant à lui, opposé à cette idée de remplacer la page « Vouziers » par une page « Argonne ardennaise ». Monsieur Frédéric COURVOISIER CLEMENT estime qu'à l'aube des grandes régions, VOUZIERES ne sera jamais reconnue à STRASBOURG par contre l'Argonne Ardennaise aura plus de chance.



Monsieur le Président pense effectivement qu'une réflexion doit être engagée sur ce sujet.

Monsieur Claude DEBOURCES souhaite savoir s'il est toujours prévu une restitution des logements aux communes. Cela lui est confirmé.

Plus aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Président lève la séance à 20h10.

Fait à Vouziers, le

Le secrétaire de séance

Agnès MERCIER

Le Président

Francis SIGNORET